

M. Benjamin VEAU

Délégué Syndical SURETE CFE-CGC FERROVIAIRE

Tél: 0626395533

cfecgc.fer.cor.surete@gmail.com

Direction de la Sûreté

G.P.U. - S.A. SNCF M. Xavier ROCHF

Paris, le 18/03/2022

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur de la Sûreté,

Avec cette DCI nous souhaitons relancer des sujets (code prime SUGE, document de support sur l'assessment) évoqués lors de précédentes DCI et pour lesquels nous attendons toujours les réponses promises.

Nous souhaitons vous informer de notre demande de rétroactivité des paiements des astreintes depuis la mise en place de la réglementation spécifique au forfait jour en date de mars 2017, comme l'a pratiqué la Direction de la DZS IDF Sud pendant 3 mois, à la suite de l'avis du CARRT.

Au titre de l'égalité de traitement, nous demandons que toutes les astreintes en France soient rémunérées de la même façon et au même niveau.

Nous souhaitons également un éclaircissement réglementaire sur la tenue de l'astreinte pour les DNSF.

CFE-CGC FERROVIAIRE sollicite donc une concertation immédiate afin d'aborder les points évoqués dans ce courrier avec la Direction de la Sûreté.

Dans l'attente d'une proposition de date, veuillez agréer, Monsieur le Directeur de la Sûreté, l'expression de mes salutations distinguées.

Benjamin VEAU